

Arrondissement de Forcalquier

Téléphone : 04.92.74.40.25

Email : mairie.quinson@wanadoo.fr

MAIRIE DE



QUINSON

COMPTE RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2019 – 20 h 30**

Présents :

ANDRE DE LA PORTE Paul - BAGARRE Robert - BERNE Arlette – ESPITALIER Jacques (Maire et Président de séance) – GARCIN René – GONSOLIN Yves - GUIGNANT Francis – MERIE Isabelle
PETIT Geneviève - QUEROL Andrée

Absente :

BOTTET Manuelle

Secrétaire :

PETIT Geneviève

Monsieur le Maire propose le vote à main levée pour toutes les décisions qui seront prises au cours de cette séance : approbation à l'unanimité.

1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 janvier 2019 (délibération).

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le compte rendu qui a été établi suite à la séance du 22 janvier 2019.
Approbation à l'unanimité.

2) DLVA – approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) en date du 04 décembre 2018 (délibération).

VU la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 35,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts notamment son article 1609 nonies C,

VU l'arrêté inter préfectoral n° 2018-256008 portant approbation de la modification des statuts de la communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération,

CONSIDERANT la délibération du conseil communautaire de la DLVA n° CC-5-04-14 du 29 avril 2014 portant création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),

CONSIDERANT que la CLECT a pour mission d'une part, de procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges financières transférées à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci et d'autre part, de calculer les attributions de compensation versées par l'EPCI à chacune de ses communes membres,

CONSIDERANT que la CLECT s'est réunie le 04 décembre 2018 et que le rapport a été approuvé à l'unanimité par ses membres, pour l'ensemble des points mis à l'ordre du jour,

CONSIDERANT que les conclusions de ce rapport doivent être approuvées par la majorité qualifiée des conseils municipaux, à savoir les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population, dans un délai de 3 mois à compter de la transmission du rapport par le président de la CLECT.

Approbation à l'unanimité.

3) Service de restauration scolaire – avenant n° 01 au règlement intérieur du 18 août 2015 (délibération).

Monsieur le Maire rappelle qu'un règlement intérieur du service de restauration scolaire a été mis en place depuis la rentrée scolaire 2015-2016 et qu'il est nécessaire de procéder à quelques modifications :

1) article 2 – inscription :

Modification de la date limite : le 15 du mois précédent et non le 25

2) article 3 – paiement :

Monsieur le Maire propose de supprimer « en cas d'absence d'un enseignant » : en effet, les textes précisent qu'en cas d'absence d'un enseignant, les enfants sont repartis dans les autres classes et non renvoyés à leur domicile

3) article 4 – tarifs :

Le prix de revient moyen d'un repas et la répartition à la charge des communes et des familles est réévalué chaque année, en juin, lors d'une réunion annuelle entre les communes de Quinson, Esparron de Verdon et Saint Laurent du Verdon

4) article 9 – encadrement :

Suppression du dernier paragraphe se rapportant à la réforme des rythmes scolaires qui n'est plus d'actualité

Monsieur le Maire précise que les autres articles sont inchangés et demande au conseil municipal de se positionner sur ce sujet.

Approbation à l'unanimité.

4) Mise à jour du tableau des emplois (délibération).

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un emploi d'adjoint administratif doit être supprimé, compte tenu du fait qu'il est attaché à l'office de tourisme qui n'est plus de compétence communale.

Il présente le tableau des emplois et demande au conseil municipal de se positionner sur ce sujet.

EMPLOIS PERMANENTS					
Filière	Libellé emploi	Grade	Nombre d'emploi	Durée de travail	Décision
Administrative	Rédacteur	Rédacteur	1	TC 35 h	Délibération 27/07/2017
	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	1	TC 35 h	Délibération 01/06/2017
		Adjoint administratif principal 2ème classe	1	TC 35 h	Délibération 27/07/2017
		Adjoint administratif	1	TNC 34 h	Délibération 12/01/2015
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique	1	TC 35 h	Délibération 24/03/2011
			1	TC 35 h	Délibération 24/03/2011
			1	TNC 27.46 h	Délibération 14/12/2001
			1	TNC 20 h	Délibération 27/04/1971
			1	TNC 27 h	Délibération 18/11/2015
Médico-sociale	ATSEM	ATSEM principal 1ère classe	1	TNC 31.45 h	Délibération 01/06/2017

EMPLOIS NON TITULAIRES					
Par contrat pour faire face à un besoin occasionnel suite à une absence pour congés ou maladie.					
Filière	Libellé emploi	Rémunération	Nombre d'emploi	Durée de travail	Décision
Administrative	Remplacement agent administratif	Indice correspondant au 1 ^{er} échelon du grade de l'agent remplacé au prorata des heures mensuelles effectuées	1	Au prorata du nombre d'heures de l'agent remplacé	Délibération du 28/08/2015
Technique	Remplacement agent technique	Indice correspondant au 1 ^{er} échelon du grade de l'agent remplacé au prorata des heures mensuelles effectuées	1	Au prorata du nombre d'heures de l'agent remplacé	Délibération du 28/08/2015
Médico-sociale	Remplacement ATSEM	Indice correspondant au 1 ^{er} échelon du grade de l'agent remplacé au prorata des heures mensuelles effectuées	1	Au prorata du nombre d'heures de l'agent remplacé	Délibération du 28/08/2015

Approbation à l'unanimité.

5) Bâtiment communal « Le Cercle » - approbation du règlement de co propriété sollicité par Monsieur Robert SIMEON (délibération).

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Monsieur Robert SIMEON, propriétaire d'une partie du bâtiment « Le Cercle » a sollicité la mise en place d'un règlement de co propriété.

Cette disposition ayant été acceptée à l'unanimité, un état descriptif de la co propriété a été réalisé par TEAM Expertise, bureau d'expertise mandaté par Monsieur Robert SIMEON.

Monsieur le Maire donne lecture du document et demande au conseil municipal de se positionner sur ce dossier.

Approbation à l'unanimité.

6) Entretien du réseau d'irrigation : validation des propositions de catégories et du montant des redevances (délibération).

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la création du barrage de Quinson en 1972 et la convention signée en 1974 liant la commune à EDF pour les eaux d'irrigation du canal du moulin, la commune de Quinson est devenue propriétaire du réseau d'irrigation de la plaine de Quinson.

Durant toutes ces années, la commune a pris en charge l'entretien du fonctionnement du réseau d'irrigation qui permet à la fois d'arroser les terres agricoles, les jardins potagers et d'agrément de bon nombre d'utilisateurs.

Afin de pouvoir continuer à assurer la continuité de ce service, la commune de Quinson a réuni les utilisateurs de ce réseau afin de discuter d'une possibilité de participation financière de ces derniers qui permettra une diminution des contributions communales à son entretien.

Un groupe de travail a été constitué et suite à leurs échanges, il est proposé au conseil municipal ce qui suit :

Catégories	Redevances
Agriculteurs	Forfait 50 €
Particuliers	60 € par branchement
Jardin potager isolé	10 € par branchement
Artisans, commerçants	60 € par branchement
Hôtel, camping	200 € par branchement
Commune de Quinson	200 € par branchement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un règlement intérieur sera mis en œuvre ainsi que le recouvrement de chaque redevance par prélèvement automatique : ces deux points seront portés à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Approbation à l'unanimité.

7) SIVU Enfance Jeunesse Verdon – demande d'anticipation du versement de la participation communale du 2^{ème} semestre 2019 (délibération).

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une simulation de la situation financière du SIVU Enfance Jeunesse Verdon, arrêtée au 30 juin 2019, lui a été adressée pour examen.

Il rappelle également qu'une procédure de dissolution du SIVU Enfance Jeunesse Verdon a été actée par les trois communes adhérentes et validée par le comité syndical réuni en séance du 13 mars 2019.

Monsieur le Maire indique qu'au vu des difficultés financières identifiées, les membres du comité syndical du SIVU Enfance Jeunesse Verdon, réunis en séance du 13 mars 2019, ont décidé de demander aux trois communes adhérentes (Allemagne en Provence, Esparron de Verdon et Quinson) de verser par anticipation, dans les meilleurs délais et sur présentation du titre de recettes correspondant, leur participation communale au titre du 2^{ème} semestre 2019.

Monsieur le Maire rappelle que la participation de la commune de Quinson, pour cette période, s'élève à 19 543.50 € et il demande au conseil municipal de se positionner sur cette question.

Approbation à l'unanimité.

8) Pôle Emploi – mise en œuvre d'un contrat PEC « Parcours Emploi Compétence » (délibération).

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, réuni en séance du 17 décembre 2018, a accepté le principe de mise en œuvre d'un contrat PEC « Parcours Emploi Compétence », mis en place par l'Etat en remplacement des contrats aidés, précisant que ce dossier serait représenté au conseil municipal après avoir lancé un appel à candidature.

Monsieur le Maire indique que trois candidatures ont été enregistrées et il demande à l'assemblée de se positionner sur ce dossier rappelant les conditions liées à la mise en œuvre de ce contrat :

- 9 mois maximum avec possibilité de renouvellement actuellement en attente de nouvelles instructions ministérielles
- Participation financière de l'Etat fixée à 40 % du SMIC brut pour 20 heures de travail hebdomadaires maximum

Approbation à l'unanimité.

Questions diverses :

1. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'enquête publique relative à l'élaboration du PLU est en cours depuis le 04 mars et jusqu'au 05 avril 2019 inclus.
2. PLU : Monsieur le Maire donne lecture du mail adressé par l'Association Interdépartementale Verdon qui félicite la commune pour l'étude de son PLU qu'elle qualifie de grande qualité et extrêmement valorisante à la fois dans sa démarche et aussi dans le sérieux apporté dans sa réalisation. L'association espère que l'exemple donné par la commune de Quinson soit suivi par les communes voisines.
3. ONF : Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition de travaux à réaliser en forêt communale ainsi que d'une coupe en affouage
4. Monsieur le Maire informe l'assemblée sur l'avancement du projet HyGREEN initié par la DLVA
5. Cheminement piétons RD 15 : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une rencontre réunira prochainement la Commune et les propriétaires fonciers concernés par ce projet
6. Eclairage public : Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est intervenu auprès des services concernés de la DLVA, qui assure la compétence « éclairage public », afin de les informer des incohérences constatées dans la commune : l'ensemble de ces dysfonctionnements sera régularisé d'ici fin mai 2019.
7. Fourniture du pain journalier à la cantine scolaire : Monsieur le Maire informe l'assemblée que des dysfonctionnements ont été enregistrés dans la fourniture du pain à la cantine scolaire. Un courrier rappelant ses obligations sera adressé au fournisseur.
8. Dénomination des rues : Monsieur le Maire rappelle que la commune a engagé une procédure de dénomination des rues, à laquelle la population a été invitée à s'associer lors de la présentation des vœux du 26 janvier dernier. Le conseil municipal déterminera prochainement la dénomination définitive des rues.
9. Monsieur le Maire confirme à l'assemblée que le prochain conseil municipal se tiendra le mercredi 10 avril 2019 à 20 h 30.

Plus aucune autre question n'étant abordée, Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures 30.

La secrétaire de séance
PETIT Geneviève

Le Maire
ESPITALIER Jacques

SOUS RESERVE D'APPROBATION